RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé
Centre-Val de Loire

Service émetteur :
Direction de la santé publique et environnementale

Affaire suivie par :
Dr Antoinette ROUSTEAU
Département veille et sécurité sanitaires
Ars45-alerte@ars.sante.fr
02 38 77 32 10

Orléans, le 1er mars 2024

CERTIFICAT DE NON EPIDEMIE
Délivré dans le cadre de transports de corps ou de cendres issues de crémation à l'étranger

Compte tenu des informations issues des dispositifs de surveillance sanitaire, je soussignée, Dr Antoinette ROUSTEAU, agissant en qualité de conseiller médical de l'ARS Centre Val de Loire, atteste, pour l'ensemble des départements de la région Centre-Val de Loire, de l'absence d'épidémie pouvant constituer une urgence de santé publique de portée internationale (USPPI) au sens du Règlement sanitaire international de l'Organisation mondiale de la santé.

Dr Antoinette ROUSTEAU
Conseiller médical
Département Veille et sécurité sanitaire
ARS Centre Val de Loire